

RÈGLEMENT NUMÉRO 438-21

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR

Est par la présente donné par la soussignée que le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge a adopté lors de sa session régulière du 11 janvier 2021 à 19h30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil :

- **Le règlement numéro 438-21 concernant la rénumération des élus municipaux pour l'année 2021**

Toute personne peut prendre connaissance du règlement au bureau de l'Hôtel de Ville au 900 rue Principale à Notre-Dame-de-Stanbridge, aux heures habituelles du bureau.

Donné à Notre-Dame-de-Stanbridge ce 12 janvier 2021.

Suzanne Marcoux

Directrice générale/secrétaire-trésorière